



FORMULAIRE DE PARTICIPATION « BELGIUM BUILDS BACK CIRCULAR »

Publication du SPF Santé publique,
Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Juin 2022

Il est demandé aux candidat.e.s de soumettre ce formulaire de participation
au plus tard le **31 octobre 2022**.

Le dossier complet (c.-à-d. formulaire de participation signé et toutes les annexes demandées)
est introduit par voie électronique en envoyant un e-mail à :

bbbc@health.fgov.be

Aides d'État

Lors de la demande des mesures d'aides, vous devez déclarer les aides d'état que votre entreprise et/ou vos partenaires ont reçues - qui relèvent du règlement de minimis - sur les trois exercices précédents au moment de l'octroi des nouvelles aides.

Je déclare que mon entreprise ainsi que mes partenaires éventuels n'ont pas reçu d'aide d'Etat au cours des 3 exercices précédents (si non, listez les aides reçues):

Oui

Non

Liste des aides reçues:

Je déclare que ces aides reçues sont conformes aux règles en matière d'aides d'Etat et ne doivent pas être remboursées.

1.2 Personne de contact (SPOC) + back-up

SPOC:

Nom + prénom :

Coordonnées du SPOC
(numéro de téléphone, adresse e-mail):

Fonction au sein de l'organisation :

BACK-UP:

Nom + prénom :

Coordonnées du BACK-UP
(numéro de téléphone, adresse e-mail):

Fonction au sein de l'organisation :

1.3 Données de la personne qui est compétente pour engager juridiquement l'entité demandeuse

Personne compétente pour engager juridiquement l'entreprise :

Nom + prénom :

Coordonnées
(numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse postale):

Fonction au sein de l'organisation :

Copie de la carte d'identité :

En pièce jointe

1.4 Données relatives à l'EU ETS (European Union Emissions Trading System)

Le responsable de projet et l'entreprise sont-ils soumis à l'EU ETS ?

L'EU ETS est un lieu d'échange de carbone avec pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre de manière rentable. Cet outil est un des fondements sur lequel repose la politique de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique.

Oui Non

Si oui, veuillez compléter les données ci-dessous :

Le niveau projeté des émissions de gaz à effet de serre (GES) par unité de produit et la méthodologie et les hypothèses prises en compte pour les projections

Le secteur auquel appartient l'activité liée au projet et les référentiels EU ETS applicables (tels que prévus dans le Règlement d'exécution (UE) 2021/447 de la Commission)

La démonstration que le projet permettra d'atteindre des émissions de GES sensiblement inférieures aux référentiels pertinents pour l'allocation gratuite. Si elles sont inférieures mais non significatives, la justification expliquant les raisons pour lesquelles cela n'est pas possible

L'identifiant unique, le nom, le lieu, l'ID de l'installation/l'ID de l'exploitant d'aéronef dans le journal des transactions de l'Union européenne (EUTL)

2/ DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

2.1 Concernant le projet

Titre :	
Thème(s) auquel le projet appartient (décrits au paragraphe 4 du mémorandum) :	Vélos Éolien Soins de santé Biomimétisme

Décrivez brièvement votre projet (objectif, offre de produits ou services, groupe cible de l'offre, résultats chiffrés escomptés du projet, etc.) et de ce que vous allez faire concrètement. Ces éléments doivent permettre au jury de comprendre rapidement votre projet (maximum 1500 caractères).

Description détaillée du projet, y compris de la méthodologie utilisée, des étapes et des livrables (maximum 6 pages).	En pièce jointe
--	-----------------

2.2 Planning et répartition des tâches

Durée estimée du projet (terminé au plus tard en juillet 2026).	
Lieu où le projet sera effectué.	
Décrire la répartition des tâches entre le soumissionnaire et les éventuels partenaires ou sous-traitants et indiquer la SPOC pour chaque partenaire (maximum 4 pages) : <i>Si le candidat collabore avec des partenaires externes ou des sous-traitants, une lettre d'intention ou une offre signée par ce dernier ou un contrat soumis à la condition suspensive de l'obtention des aides demandées doivent être présentés respectivement en ce sens.</i>	En pièce-jointe
Fournir une description détaillée du calendrier des tâches (réunions de suivi, prestations, livrables)	En pièce-jointe

2.3 Informations financières

Coût total requis pour l'exécution totale du projet :	
Montant des aides demandées : <i>Veillez également indiquer le pourcentage que représente ce montant d'aide demandé dans le coût total du projet avec une explication chiffrée dont il ressort que les plafonds d'intensité du Règlement (UE) n° 651/2014 (RGEC), de l'encadrement RDI ou des lignes directrices EEAG sont respectés.</i> <i>Veillez également ventiler le soutien demandé <u>par partenaire</u> du projet.</i>	
Description détaillée des coûts du projet ventilés sur une base annuelle (maximum 2 pages).	En pièce jointe

3/ DIMENSIONS CIRCULAIRES DE VOTRE PROJET

3.1 Comment votre projet intègre-t-il les principes de l'économie circulaire?

Justifier comment votre projet s'aligne sur les principes de l'appel à projet BBBC.

3.2 Expliquez où votre projet se situe sur l'échelle de Lansink

L'échelle de Lansink présente un ordre de préférence de la meilleure façon de traiter les déchets, en commençant par le moyen le plus respectueux de l'environnement et en terminant par celui dont l'empreinte environnementale est la plus élevée. Cf. p.5 du memorandum.

Cochez ci-dessous la case la plus adéquate sur l'échelle et commentez.

Prévention

Réutilisation

Recyclage

Incinération avec récupération d'énergie

Incinération

Mise en décharge

4/ ADÉQUATION AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le candidat démontre la manière dont la proposition de projet répond à chacun des critères d'évaluation décrits au titre 9 du mémorandum, p 14-15 (maximum une page par critère).

4.1 Qualité et maturité du projet

4.2 Viabilité économique

4.3 Impact environnemental

Compléter et joindre en annexe le formulaire DNSH (annexe II)

4.4 Impact social

4.5 Pertinence

5/ ENGAGEMENTS

En signant ce formulaire, le/la candidat.e confirme formellement

- que les informations fournies dans ce formulaire et ses annexes sont conformes à la réalité, exactes et complètes ;
- qu'il/elle s'engage à participer aux différents moments d'apprentissage et d'échange d'informations dans le but d'établir un réseau de connaissances en matière d'économie circulaire ;
- qu'il/elle ne reçoit pas de double financement pour le projet ;
- que les projets seront entièrement réalisés avant le 31 juillet 2026.

Le/la candidat.e joint à sa candidature les annexes suivantes:

- Annexe I : Attestation bancaire (p.16)
- Annexe II : Formulaire DNSH Belgium Builds Back Circular (p.17)
- Copie de la carte d'identité de l'UBO (p.3)
- Copie de la carte d'identité de la personne compétente pour engager juridiquement l'entreprise (p5)
- Description détaillée du projet (p.6)
- Répartition des tâches (p.6)
- Calendrier du projet (p.6)
- Description des coûts (p.7)

En introduisant votre formulaire, vous donnez au SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (ci-après dénommé SPF Santé) publique l'autorisation de traiter vos données à caractère personnel (données de contact) pour traiter votre candidature pour l'appel à projet conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

[Protection des données personnelles | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#)

Veillez cocher ci-dessous les utilisations envisagées de vos données. Les trois premiers champs sont obligatoires tandis que les deux suivants optionnels

Je consens à l'utilisation de mes données par le SPF Santé pour sélectionner, évaluer, suivre et contrôler mon projet jusqu'au 31/12/2030.

Je consens à l'utilisation de mes données par le SPF Santé pour coordonner des échanges réguliers pendant le suivi du projet avec mon organisation.

Je consens à l'utilisation de mes données par le SPF Santé pour visibiliser mon projet sur les réseaux sociaux du SPF Santé, son site internet et des sites internet dédiés à l'économie circulaire et/ou au plan national pour la reprise et la résilience s'il est sélectionné comme lauréat de l'appel à projet.

Je consens à l'utilisation de mes données par le SPF Santé pour être sollicité comme expert pour des sélections ultérieures.

Je consens à l'utilisation de mes données par le SPF Santé afin de recevoir des informations relatives à l'économie circulaire (newsletters, e-mails) et des invitations à des événements concernant cette thématique.

Signature(s)¹ de tous les partenaires concernés du projet, précédée(s) de la date, du nom et de la qualité du/ des soussigné(s).

Lu et approuvé:

Date de la signature :

Signature(s)

¹ Les signatures électroniques qualifiées et légales (par exemple avec e-ID) sont acceptées. Le scan d'une signature manuscrite est également accepté. Voir aussi chapitre 2 de l'appel.

Annexe I: ATTESTATION BANCAIRE

Concerne: Subvention – Premier appel à projet « Belgium Builds Back Circular » publié le 15/06/2022

La présente attestation vise à s'assurer de la capacité financière du candidat à la subvention.

Nous confirmons par la présente que (nom de la société)
.....
est notre client(e) depuis le (date)

Relation financière banque-client

Les relations financières que nous entretenons avec (nom de la société)
..... nous ont jusqu'à
ce jour (date) donné entière satisfaction.

Sur la base des données dont notre banque dispose actuellement, nous n'avons eu à constater aucun élément négatif et (nom de la société)
..... a disposé jusqu'à
présent, pour autant que nous ayons pu nous en assurer et en ce qui concerne les contrats et projets dont nous avons connaissance, de la capacité financière lui permettant de mener à bien les contrats et projets qui lui ont été confiés.

(nom de la société)
..... jouit de notre confiance et

- soit: notre banque met actuellement à la disposition de cette société les lignes de crédit suivantes (à ne mentionner qu'avec l'accord écrit préalable du client):

- soit: notre banque met actuellement des lignes de crédit à la disposition de la société. et/ou: notre banque est disposée à examiner d'éventuelles demandes de crédit ou une demande de cautionnement en vue de l'exécution du marché.

-soit: (aucune des trois déclarations susmentionnées). Cette déclaration n'implique aucun engagement de notre part pour l'avenir et notre banque n'assume aucune responsabilité à ce propos.

Notoriété du client

(nom de la société)
..... occupe une
place importante (ou: exerce ses activités) dans le secteur de (.....
.....). Jusqu'ici et pour autant
que nous ayons pu nous en assurer, cette société bénéficie d'une excellente (ou: bonne) réputation technique et est dirigée par des personnes compétentes et fiables. La banque ne peut pas être tenue pour responsable du caractère éventuellement inexact ou incomplet des informations qui lui ont été fournies. Les faits qui pourraient, dans l'avenir, influencer cette déclaration ne pourront pas vous être communiqués automatiquement.

Fait à (lieu)....., le (date).....
(signatures)

Annexe II : Formulaire DNSH Belgium Builds Back Circular

Introduction

Ce document est un résumé des orientations techniques concernant l'application du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (ci-après : DNSH de « Do no significant harm ») dans le cadre du Règlement FRR et du Plan national pour la reprise et la résilience, et a pour but d'offrir une vue générale sur en quoi consiste le contrôle du principe.

Pour obtenir un financement, le projet doit respecter le principe DNSH. Cela signifie qu'un préjudice important ne peut être causé aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement Taxonomie. Les projets qui ne respectent pas cela ne peuvent pas être soutenus par des moyens provenant de la Facilité pour la reprise et la résilience (UE). En outre, tous les exécutants du projet sont tenus de respecter la législation environnementale nationale et européenne applicable lors de l'exécution du projet.

Principe DNSH

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » est expliqué au sens de l'article 17 du Règlement Taxonomie. Cet article définit ce qu'on entend par « préjudice important » pour six objectifs environnementaux :

- une activité est considérée comme causant un préjudice important à l'atténuation du changement climatique lorsque cette activité génère des émissions importantes de gaz à effet de serre ;
- une activité est considérée comme causant un préjudice important à l'adaptation au changement climatique lorsque cette activité entraîne une augmentation des incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur elle-même ou sur la population, la nature ou les biens ;
- une activité est considérée comme causant un préjudice important à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines lorsque cette activité est préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines ou au bon état écologique des eaux marines ;
- une activité est considérée comme causant un préjudice important à l'économie circulaire, y compris la prévention des déchets et le recyclage, lorsque cette activité est caractérisée par une inefficacité significative dans l'utilisation des matières ou dans l'utilisation directe ou indirecte de ressources naturelles, ou entraîne une augmentation notable de la production, de l'incinération ou de l'élimination de déchets, ou si l'élimination des déchets peut avoir d'importants effets néfastes à long terme sur l'environnement ;
- une activité est considérée comme causant un préjudice important à la prévention et à la réduction de la pollution lorsque cette activité entraîne une augmentation notable des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol ;
- une activité est considérée comme causant un préjudice important à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, lorsque cette activité est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ; ou préjudiciable à l'état de conservation des habitats et des espèces, y compris ceux qui présentent un intérêt pour l'Union.

Examen concret des critères DNSH

Dans l'établissement du Plan belge de relance et de résilience, l'investissement I-5.15 Belgium Builds Back Circular a été confrontée aux six objectifs environnementaux. Vu le caractère ouvert de l'appel à projets, la Commission européenne a indiqué que chaque proposition de projet qui est introduite dans le cadre de cet appel à projets, doit suffisamment démontrer qu'elle est compatible avec ces objectifs. La motivation pour le projet est évaluée au regard des questions ci-dessous. En répondant à ces questions au moyen d'une description de plusieurs caractéristiques spécifiques du projet, le but est que vous démontriez suffisamment que :

- le projet contribue à lutter contre le changement climatique en Belgique (par exemple en réduisant les émissions de gaz à effet de serre) ;
- le projet ne renforce pas les effets du changement climatique en Belgique (par exemple en ne contribuant pas aux conséquences telles que des précipitations extrêmes ou des vagues de chaleur) ;
- le projet n'a pas d'impact négatif sur l'utilisation durable de l'eau en Belgique ;
- le projet ne cause pas de préjudice important à l'économie circulaire, y compris la prévention et le recyclage des déchets ;
- le projet ne cause pas de préjudice important à la prévention et à la lutte contre la pollution (par exemple, en réduisant les émissions d'oxyde d'azote) ;
- le projet ne porte pas atteinte à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- le chapitre 4 du présent document contient plusieurs principes généraux qui doivent être observés dans cette évaluation.

Atténuation du changement climatique

Le projet contribue-t-il à lutter contre le changement climatique ?

Oui Non

Si oui, donnez une brève description du projet dans laquelle vous le démontrez. Le mieux est d'indiquer comment le projet permet d'éviter des émissions importantes de gaz à effet de serre.

Brève motivation :

Adaptation climatique

Le projet est-il résistant aux conditions climatiques attendues en Belgique ?

Oui Non

Si oui, donnez une brève description du projet dans laquelle vous le démontrez. Le mieux est d'indiquer si des mesures spécifiques ont été prises dans le projet, si l'installation est située en zone inondable, etc.

Brève motivation :

Utilisation durable de l'eau

Le projet contribue-t-il à lutter contre le changement climatique ?

Oui Non

Si oui, donnez une brève description du projet dans laquelle vous le démontrez. Le mieux est d'indiquer comment le projet permet d'éviter des émissions importantes de gaz à effet de serre.

Brève motivation :

Économie circulaire:

Le projet évite-t-il des activités qui entraînent:

- une augmentation substantielle de la production, de l'incinération ou de l'élimination des déchets, à l'exclusion de l'incinération des déchets dangereux non recyclables ?

Oui Non

- une inefficacité significative dans l'utilisation directe ou indirecte de ressources naturelles lors d'une ou de plusieurs étapes du cycle de vie des produits qui ne peut être limitée au maximum par des mesures appropriées ?

Oui Non

- des dommages significatifs et durables à l'environnement en termes d'économie circulaire ?

Oui Non

Si oui, donnez une brève description du projet dans laquelle vous le démontrez. Le mieux est d'indiquer si des flux de déchets importants seront produits dans le cadre du projet, quel type de déchets seront produits, comment ils seront traités et quelles réglementations s'appliquent, quelles normes en matière d'économie circulaire, de recyclage et de traitement des déchets seront appliquées, etc.

Brève motivation :

Prévention de la pollution :

Le projet évite-t-il des activités qui entraînent une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol par rapport à la situation avant le début de l'activité ?

Oui Non

Si oui, donnez une brève description du projet dans laquelle vous le démontrez. Le mieux est d'indiquer quels produits sont fabriqués avec quels sous-produits, comment cela est géré et quelles réglementations s'appliquent, quelles normes environnementales seront appliquées, etc.

Brève motivation :

Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes:

Le projet évite-t-il des activités qui entraînent

- une dégradation importante du bon état et/ou de la résilience des écosystèmes

Oui Non

- une dégradation importante de l'état de conservation des habitats et des espèces

Oui Non

Si oui, donnez une brève description du projet dans laquelle vous le démontrez. Le mieux est d'indiquer que la localisation du projet, ainsi que la nature de l'activité, n'affecteront pas les zones naturelles (protégées), et/ou d'indiquer quelles autorisations seront obtenues pour le prouver, etc...

Brève motivation :